

N°12/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 MARS 2020

OBJET : Délibération pour l'approbation des comptes administratifs 2019 (eau et assainissement)

Le quatre mars deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Renée GERVASI

Convocation en date du : 24 février 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, AYE Marielle, BARBAN Daniel, BLACHE Max, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GAUTHIER Sylvette, GERVASI Renée, GRAS Julien, MAGNAN Richard, MARTIN Virginie, MOYNIER Hervé, NOUGUIER Joël, NOUGUIER Romain, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, ROCHAS Bruno, ROUX Philippe, TEMPIER Nicolas.

ABSENTS : ATHENOUX David, AUBERT Sylvain, GALLAND René, MANUEL Agnès (pouvoir à Bruno ROCHAS), MOYNIER Pascal, RATTE Christine.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Joël NOUGUIER, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif – Eau et Assainissement - de la commune d'Aubessagne, dressé par Monsieur ACHIN Richard, maire de la commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 122 624.58 €

Dépenses : 109 079.60 €

Excédent de clôture 117 961.81 €

Investissement

Recettes : 388 332.69 €

Dépenses : 475 471.74 €

Excédent de clôture : 50 820.70 €

- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

